

DOSSIER ADMINISTRATIF

Ferme Eolienne des Genêts SAS

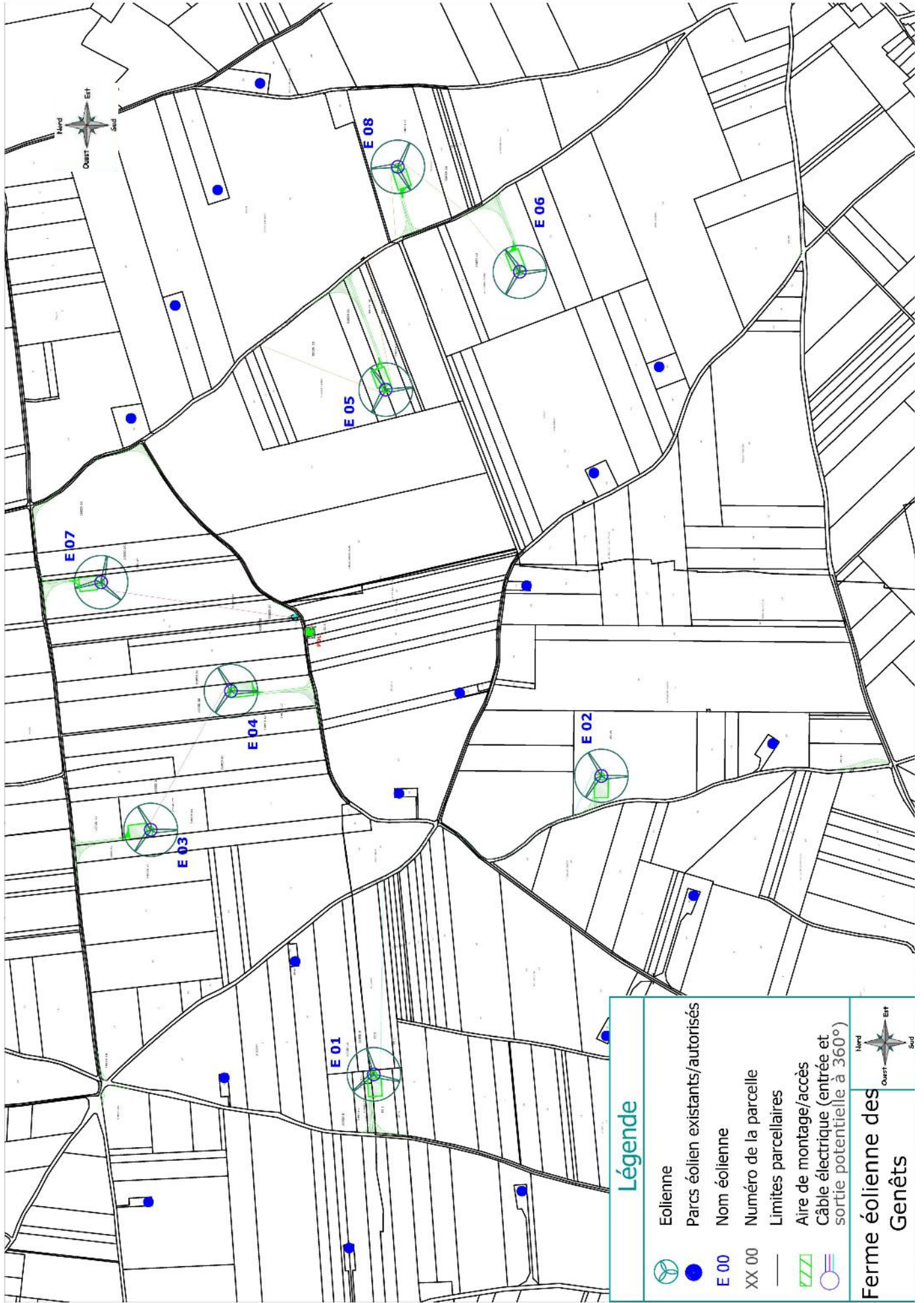
Communes de Lusseray, Melle et
Chef-Boutonne (79)

Version consolidée

Février 2021



Centre Régional de Limoges
Aéroport Bellegarde, 87100 LIMOGES
Tel. : 05.55.48.38.97 / Fax : 05.55.08.24.41
www.volkswind.com



Légende

	Eolienne
	Parcs éoliens existants/autorisés
E 00	Nom éolienne
XX 00	Numéro de la parcelle
	Limites parcelaires
	Aire de montage/accès
	Câble électrique (entrée et sortie potentielle à 360°)

Ferme éolienne des Genêts

Promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et avis des propriétaires

E01 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelles ZC 1, 4 (Lusseray)	p. 1-6
Parcelles 199ZD 5, 6, 18, 37, 39 (Melle)	p. 7-35
Parcelles 199ZD 7, 8 (Melle)	p. 36-56
Parcelles ZC 2, 3, (Lusseray) et 199ZD 9 (Melle)	p. 57-65
Parcelles 199ZD 10, 29 (Melle)	p. 66-74

E02 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelle ZD 29, (Lusseray)	p. 75-80
-----------------------------------	-----------------

E03 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelles 199ZD 21, 22, 41, 44 (Melle)	p. 81-92
Parcelles 199ZD 24, 43 (Melle)	p. 93-117

E04 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelles 199ZD 27, 28, 42 (Melle)	p. 118-125
---	-------------------

E05 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelles 330ZH 30, 31, 32 (Chef-Boutonne)	p. 126-133
Parcelles 330ZH 28, 29 (Chef-Boutonne)	p. 134-151

E06 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelle 330ZE 12 (Chef-Boutonne)	p.152-158
--	------------------

E07 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelles 199ZD 36, 38 (Melle)	p.159-166
Parcelles 199ZD 33, 34, 35 (Melle)	p.167-174

E08 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb

Parcelle 330ZH 21 (Chef-Boutonne) _____ **p.175-184**

Parcelle 330ZH 22 (Chef-Boutonne) _____ **p.185-194**

Accord d'exclusivité : pan coupé

Parcelle 199ZE 25 (Melle) _____ **p.195-203**

Poste de livraison : plateforme & câble

Parcelle 330ZH 44 _____ **p.205-211**

Pan coupé d'accès :

Parcelle ZD 33 (Lusseray) _____ **p.212-214**

Avis sur le démantèlement des communes d'implantation et de la
communauté de communes _____ p.215-244

Contrat de Cession des promesses de bail et conventions de servitudes
(Ferme Éolienne des Genêts) _____ p.235-238

Avis d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs
Etablissements - INSEE SIRENE (Ferme Éolienne des Genêts) _____ p.239

Immatriculation Principale au Registre du Commerce et des Sociétés
KBIS (Ferme Éolienne des Genêts) _____ p.240

Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux
maires des communes d'implantation du projet _____ p.241-242

Justificatif d'envoi postal du résumé non-technique de l'étude d'impact aux
maires des communes limitrophes du projet _____ p.243-249

Courrier du maire de la commune de Melle adressant ses observations sur le
projet conformément à l'article L181-28-2 du code de l'environnement _____ p.250-251

Courrier de réponse du porteur de projet aux observations formulées par le
maire de la commune de Melle sur le projet conformément à l'article L181-28
-2 du code de l'environnement _____ p.252-254

Ferme Eolienne
des Genêts

Promesse de Emphytéotique
et de Constitution de
Servitudes

Éolienne E01 : plateforme,
pan coupé, chemin d'accès,
câble & surplomb
Lusseray

Parcelles
ZC 1, 4



Déclaration

Monsieur SUSSET Daniel
Demeurant 12 rue de la Fontaine du Gradouillet 79500 PAIZAY-LE TORT

Désigné(e)s (ensemble) ci-après le "Propriétaire",

Atteste être le propriétaire des terrains référencés ci-après et certifie avoir signé une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société Volkswind France SAS :

N° de la parcelle	Surface	Lieu dit	Commune	Code postal
ZC 1	91a40ca	Le Cloux	LUSSERAY	79170
ZC 4	41a	Le Cloux	LUSSERAY	79170

Pendant toute la durée de la Promesse de bail signée avec le Propriétaire, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études de faisabilité du Projet, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. Le Propriétaire autorise la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.

Le Propriétaire promet d'autoriser la Société, à constituer sur les Parcelles les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, et notamment les servitudes permettant la création des chemins nécessaires au passage des véhicules et/ou d'une grue pendant les phases de construction et d'exploitation, le passage de câbles enterrés pour l'évacuation de l'énergie, les connexions entre les éoliennes, les travaux de drainage et d'hydraulique, le porte à faux des convois de transport, la plantation de haies et le surplomb d'une ou plusieurs éoliennes, et ce, même si aucun Bail n'est signé sur les Parcelles.

Le Propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant celui du 26 août 2011 et en donne un avis favorable. La remise en état future sera faite selon le type d'usage actuel de la parcelle à savoir agricole / forestier (~~rayez la mention inutile~~).

Fait à Paizay-le-Tort le 21/02/2019 en 2 originaux

Le Propriétaire
Monsieur SUSSET Daniel
Lu et approuvé manuscrit

"Lu et Approuvé"

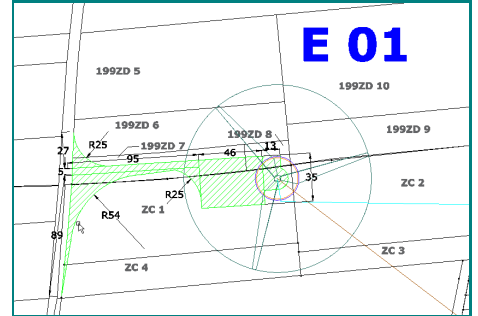


Ferme Eolienne
des Genêts

Avis démantèlement

Éolienne E01 : plateforme,
pan coupé, chemin d'accès,
câble & surplomb
Lusseray

Parcelles
ZC 1, 4



LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

1E 003 656 0450 9

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PRÉLÈVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 14.4.21

Distribué le : 14.4.21

Je soussigné(e) déclare être :

Le destinataire (Signature et NOM)

Le mandataire (Signature et NOM)

CNI / permis de conduire

Autre : (Signature)

Retour à :
VOLKSWINDFRANCE, BROUSSE
2011022589E00001
MSP14 0420

MONSIEUR SUSSET DANIEL
12 RUE DE LA FONTAINE DU GRADOUILLET
79500 PAIZAY LE TORT
France
VOLKSWIND
SAS FRANCE
AEROPORT BELLEGARDE
87100 LIMOGES
France

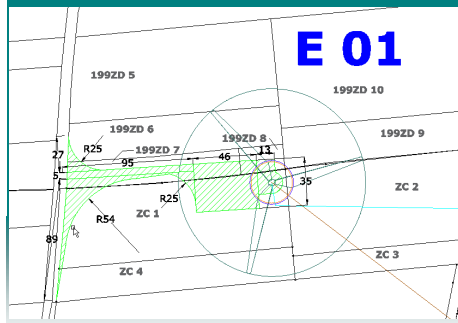
CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.

Ferme Eolienne
des Genêts

Avis démantèlement

Éolienne E01 : plateforme,
pan coupé, chemin d'accès,
câble & surplomb
Lusseray

Parcelles
ZC 1, 4



Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges Bellegarde
87 100 Limoges
Tel : 05 55 48 38 97

2011022589F00001 00000 1E00365604509



MONSIEUR SUSSET DANIEL
12 RUE DE LA FONTAINE DU GRADUILLET
79500 PAIZAY LE TORT

Courrier RAR pour sûreté de l'envoi

Madame, Monsieur,

Vous avez signé avec la société Volkswind France ou autre société du groupe Volkswind une promesse de bail ou convention de servitudes engageant certaines de vos parcelles dans le cadre du projet éolien développé sur les communes de MELLE, LUSSERAY et CHEF-BOUTONNE.

Depuis le 23 Août 2011, les installations éoliennes sont passées sous la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les conditions de remise en état du site en fin d'exploitation d'un parc éolien (au frais de la société qui exploitera la ferme éolienne) sont désormais fixées par la loi :

Arrêté du 26 Août 2011, modifié par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2960 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement

Article 29

I. - Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement comprennent :

- le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

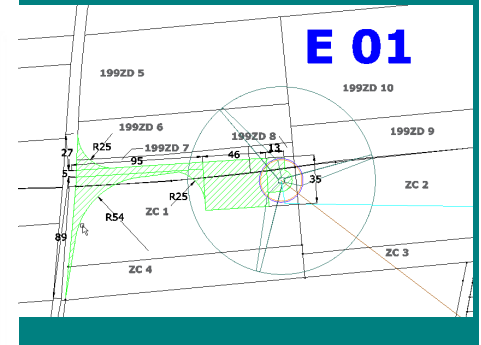
II. - Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

1/3

Avis démantèlement

Éolienne E01 : plateforme,
pan coupé, chemin d'accès,
câble & surplomb
Lusseray

Parcelles
ZC 1, 4



Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.

Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés.

Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable d'une installation existante, doivent avoir au minimum :

- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;

- après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;

- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ces nouvelles modalités réglementaires.
Nous vous sollicitons à nous donner votre avis, en nous retournant le coupon ci-dessous.

D'autre part, nous vous précisons également, conformément à la réglementation, que dans un délai de 45 jours suivant la réception de ce courrier, si nous n'avons pas reçu votre avis, celui-ci sera réputé émis.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

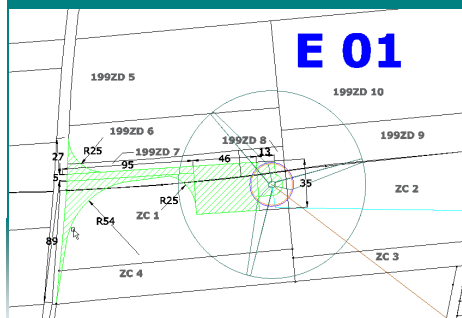
Anthony MOREAU
Chargé de développement

Ferme Eolienne
des Genêts

Avis démantèlement

Éolienne E01 : plateforme,
pan coupé, chemin d'accès,
câble & surplomb
Lusseray

Parcelles
ZC 1, 4



Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :
Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES



Parc éolien de la Ferme Eolienne des Genêts

Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

propriétaire d'une ou des parcelle(s) engagées par promesse de bail ou convention de servitudes dans le cadre du projet éolien sur la commune de MELLE, LUSSERAY et CHEF-BOUTONNE.

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à :

Le :

Signature :

Monsieur

Madame

3/3



ANNEE DE MAJ	18	DEP DIR	790	COM	160 LUSSEY	ROLE	VUE	NUMERO COMMUNAL	S00022
--------------	----	---------	-----	-----	------------	------	-----	-----------------	--------

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

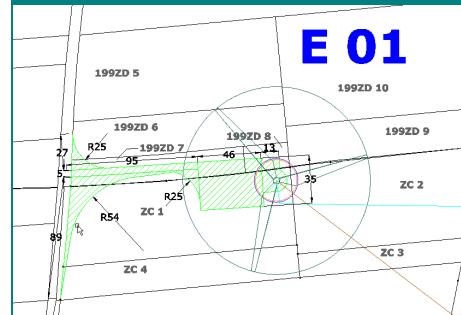
PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE MBGHPV M SUSSET DANIEL HENRI

0012 RUE FONTAINE GADROUILLET 79500 PAIZAY-LE-TORT

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION					LIVRE FONCIER FEUILLET								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE HA	A	CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	
14	ZC	1		LE CLOUX	B065	1	A			T	01		91	40		50.52	A	TA		50.52	100		
14	ZC	4		LE CLOUX	B065	1	A			T	01		41	00		22.66	A	TA		22.66	100		
				REXO	REXO	REXO	REXO	REXO	REXO	REXO	ADD	R IMP	R IMP	R IMP	R IMP	73 EUR	15 EUR	58 EUR	73 EUR	MAJ TC	0 EUR		
				HA	A	CA	REV IMPOSABLE	73 EUR	COM	CONT	1	32	40										



Ferme Eolienne des Genêts

Relevé de Propriété

Éolienne E01 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble & surplomb Lussey

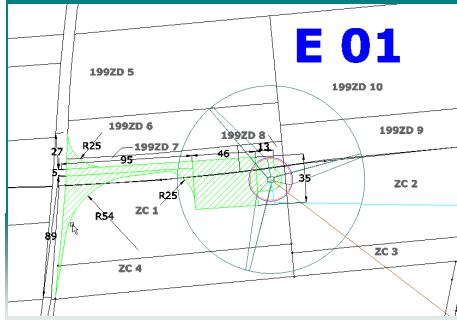
Parcelles ZC 1, 4

Ferme Eolienne
des Genêts

Avenant à la promesse de
Emphytéotique et de
Constitution de Servitudes

Éolienne E01 : pan coupé &
surplomb
Melle

Parcelles
199ZD 5, 6



**Avenant à la Promesse de Bail Emphytéotique et de constitution de servitudes
signée le 19/09/2018**

*Projet éolien se développant sur les communes de Melle, Lusseray, Marcillé, Fontivillé et
Chef-Boutonne (79) suite aux fusions de communes*

Entre : La Société VOLKSWIND France SAS au capital de 250 000 (deux cent cinquante mille) Euro,
ayant son siège social au 45 rue du Cardinal Lemoine 75 005 PARIS, France, immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B.439.906.934 et
représentée par M Anthony MOREAU

Et :

Le Propriétaire
Madame BARRAULT Céline, née NICOLLAS
Née le 10/04/1982 à MELLE (79)
Demeurant Taize 79120 VANCAIS
@ Email cel1004@hotmail.fr
Tel 07 60 61 49 46

Monsieur NICOLLAS Charles
Né le 05/04/1985 à MELLE (79)
Demeurant 82 rue Frère, Appart 24 33000 BORDEAUX
@ Email charles.nicollas@hotmail.com
Tel 06 99 50 35 09

Monsieur NICOLLAS Christophe
Né le 18/03/1977 à MELLE (79)
Demeurant 17, Avenue Jean Moulin 17360 SAINT AIGULIN
@ Email xtophe.nicollas@wanadoo.fr
Tel 07 77 44 66 60

Monsieur NICOLLAS Jean-Marc
Né le 24/05/1973 à MELLE (79)
Demeurant 38, Rue du Chanoine Jean Brac 49100 ANGERS
@ Email frenchjuan@yahoo.fr
Tel 06 29 49 49 43

Monsieur NICOLLAS Thierry
Né le 04/07/1971 à MELLE (79)
Demeurant 5 rue du Colonel Rol Tanguy 29120 PONT L'ABBE
@ Email thiernolabe@orange.fr
Tel 06 85 08 12 13

Madame MOTARD Valérie, née NICOLLAS
Née le 14/03/1970 à MELLE (79)
Demeurant Puynaud 24380 GRUN-BORDAS
@ Email motard.gillesvalerie@wanadoo.fr
Tel 05 53 03 46 45

Objet:

Ajout de parcelle(s) à la Promesse :

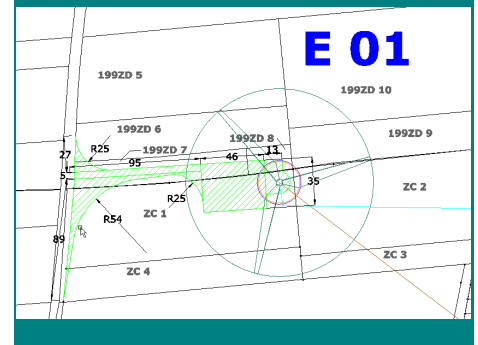
Ferme Eolienne
des Genêts

Avenant à la promesse de
Emphytéotique et de Consti-
tution de Servitudes

Éolienne E01 : pan coupé &
surplomb

Melle

Parcelles
199ZD 5, 6



Pour la réalisation du projet éolien, est/sont ajoutée(s) à la « Promesse de Bail Emphytéotique et de constitution de servitudes » :

N° de la parcelle	Surface	Lieu dit	Commune	Code postal
ZD 5	92a60ca	Le Cloux	MELLE	79500
ZD 6	43a90ca	Le Cloux	MELLE	79500
ZC 26	1Ha89a	La Tourette	LUSSERAY	79170
ZC 27	1Ha23a30ca	La Tourette	LUSSERAY	79170

Les articles restent inchangés.

Fait à PAIZAY-LE-TOIT le 01/08/2019 en 2 originaux, ayant chacun la même valeur juridique, dont un exemplaire est remis à chaque signataire.

LE PROPRIETAIRE

Madame BARRAULT Céline, née NICOLLAS
Lu et approuvé en manuscrit

Lu et approuvé

LA SOCIETE

Monsieur Anthony MOREAU
Lu et approuvé en manuscrit

Lu et approuvé

LE PROPRIETAIRE

Monsieur NICOLLAS Charles
Lu et approuvé en manuscrit

Lu et approuvé

LE PROPRIETAIRE

Monsieur NICOLLAS Christophe
Lu et approuvé en manuscrit

Lu et approuvé

VOLKSWIND Eolisme SAS
Anthony Moreau - Coordinateur développement
Clients Régions de la Loire
Aéroport de Nantes M. D. L. 100-100-100
Tel : 05 55 46 52 57 / 1 ligne 05 69 70 66 58
anthony.moreau@volkswind.com

LE PROPRIETAIRE

Monsieur NICOLLAS Jean-Marc
Lu et approuvé en manuscrit

Lu et approuvé

LE PROPRIETAIRE

Monsieur NICOLLAS Thierry
Lu et approuvé en manuscrit

Lu et approuvé

LE PROPRIETAIRE

Madame MOTARD Valérie, née NICOLLAS
Lu et approuvé en manuscrit

*Lu et approuvé ;
Dolau*

Ferme Eolienne
des Genêts

Promesse de Emphytéotique
et de Constitution de
Servitudes

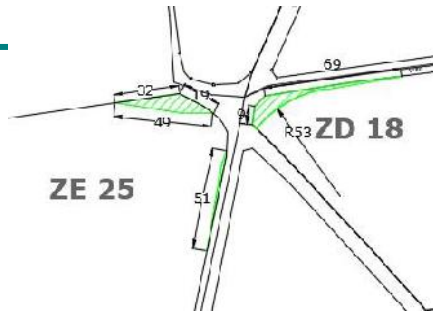
Éolienne E01 : pan coupé &
surplomb

Eolienne E07 : pan coupé &
surplomb

Melle

Parcelles

199ZD 5, 6, 18, 37 et
39



Déclaration

Madame BARRAULT Céline, née NICOLLAS
Demeurant Taize 79120 VANCAIS

Monsieur NICOLLAS Charles
Demeurant 82 rue Frère, Appart 24 33000 BORDEAUX

Monsieur NICOLLAS Christophe
Demeurant ~~38 rue Taillepie~~ 79200 PARTHENAY *17 Avenue Jean Boulin 17360 MINT
HUBERT*

Monsieur NICOLLAS Jean-Marc
Demeurant 38 rue du Chanoine Jean Brac 49100 ANGERS

Monsieur NICOLLAS Thierry
Demeurant 5 rue du Colonel Rol Tanguy 29120 PONT L'ABBE

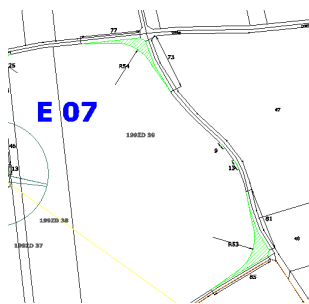
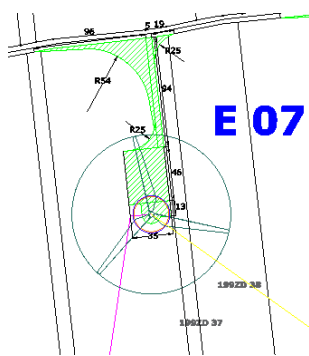
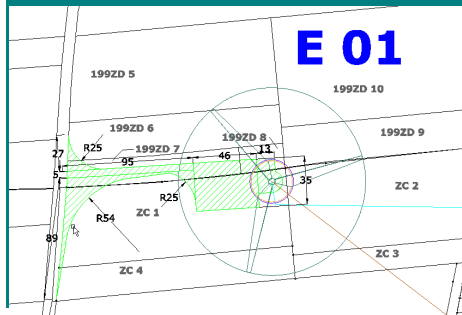
Madame MOTARD Valérie, née NICOLLAS
Demeurant Paynaud 24380 GRUN-BORDAS

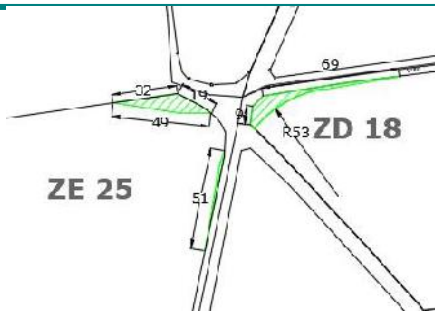
Désigné(e)s (ensemble) ci-après le "Propriétaire",

Atteste être le propriétaire des terrains référencés ci-après et certifie avoir signé une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la société Volkswind France SAS :

N° de la parcelle	Surface	Lieu dit	Commune	Code postal
ZD 37	58a20ca	Les genets	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZD 39	7ha21a40ca	Les genets	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZC 28	55a10ca	Le bois des betes	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZC 29	2h97a20ca	Le bois des betes	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZC 30	37a60ca	Le bois des betes	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZD 18	2ha25a80ca	Les genets	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZD 24	2ha36a80ca	Les genets	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZD 25	1ha35a70ca	Les genets	PAIZAY-LE-TORT	79500
ZD 43	3ha86a	Les genets	PAIZAY-LE-TORT	79500

Pendant toute la durée de la Promesse de bail signée avec le Propriétaire, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études de faisabilité du Projet, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. Le Propriétaire autorise la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.





Le Propriétaire promet d'autoriser la Société, à constituer sur les Parcelles les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, et notamment les servitudes permettant la création des chemins nécessaires au passage des véhicules et/ou d'un grue pendant les phases de construction et d'exploitation, le passage de câbles enterrés pour l'évacuation de l'énergie, les connexions entre les éoliennes, et le surplomb d'une ou plusieurs éoliennes, et ce, même si aucun Bail n'est signé sur les Parcelles.

Le Propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant celui du 26 août 2011 et en donne un avis favorable. La remise en état future sera faite selon le type d'usage actuel de la parcelle à savoir agricole / ~~forestier~~ (rayez la mention inutile).

Fait à PIZAY-LE-TORT le 19/09/2018 en 2 originaux

Le Propriétaire

Madame BARRAULT Céline, née NICOLLAS
Lu et approuvé

Lu et approuvé

Monsieur NICOLLAS Charles
Lu et approuvé

Lu et approuvé

Monsieur NICOLLAS Christophe
Lu et approuvé

Lu et approuvé

Monsieur NICOLLAS Jean-Marc
Lu et approuvé

Lu et approuvé

Monsieur NICOLLAS Thierry
Lu et approuvé

Lu et approuvé

Madame MOTARD Valérie, née NICOLLAS
Lu et approuvé

Lu et approuvé

Ferme Eolienne
des Genêts

Promesse de Emphytéotique
et de Constitution de Servi-
tudes

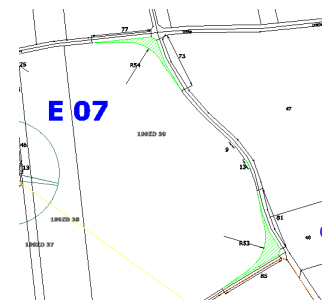
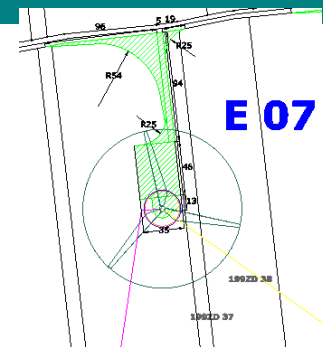
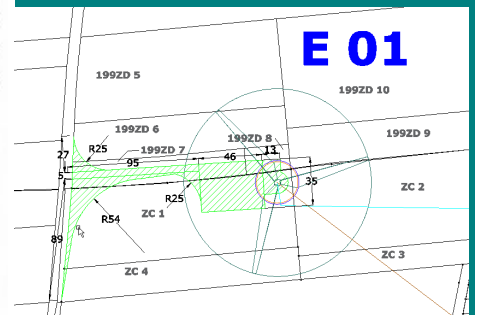
Éolienne E01 : pan coupé &
surplomb

Eolienne E07 : pan coupé &
surplomb

Melle

Parcelles

**199ZD 5, 6, 18, 37 et
39**



Ferme Eolienne
des Genêts

Avis démantèlement

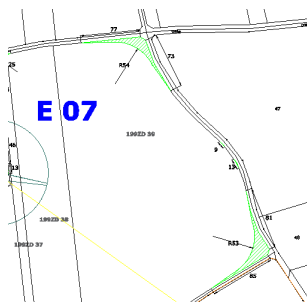
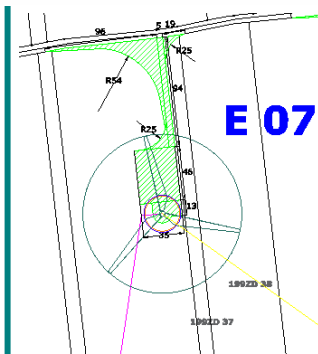
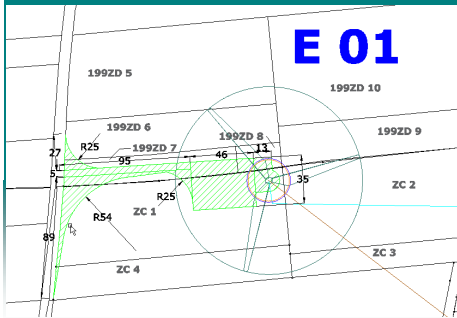
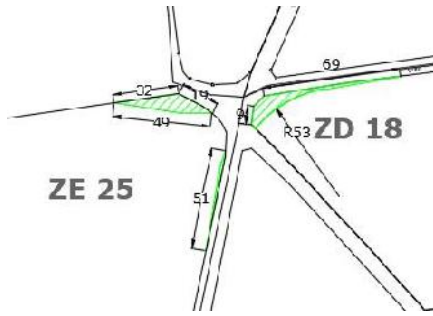
Éolienne E01 : pan coupé & surplomb

Eolienne E07 : pan coupé & surplomb

Melle

Parcelles

199ZD 5, 6, 18, 37 et 39



LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

1E 003 656 0446 2

Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 13/04/2011

Distribué le : 15/04/2011

Je soussigné(e) déclare être :

Le destinataire (Signature) (préciser Prénom et NOM si mandataire)

Le mandataire (Signature) (préciser Prénom et NOM si mandataire)

CNI / permis de conduire

Autre :

Référence : VOLKSWINDFRANCE.BROUSSE
2011022589A0001
MSP14 0416

RETOUR À :

MONSIEUR NICOLLAS CHRISTOPHE
20 RUE ALBERT CAMUS
79270 FRONTENAY ROHAN ROHAN
France
VOLKSWIND
SAS FRANCE
AEROPORT BELLEGARDE
87100 LIMOGES
France

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.

LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

1E 003 656 0433 2

Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le : 14/04/2011

Je soussigné(e) déclare être :

Le destinataire (Signature) (préciser Prénom et NOM si mandataire)

Le mandataire (Signature) (préciser Prénom et NOM si mandataire)

CNI / permis de conduire

Autre :

Référence : VOLKSWINDFRANCE.BROUSSE
2011022588W0001
MSP14 0403

RETOUR À :

MONSIEUR NICOLLAS JEAN-MARC
38 RUE DU CHANOINE JEAN BRAC
49100 ANGERS
France
VOLKSWIND
SAS FRANCE
AEROPORT BELLEGARDE
87100 LIMOGES
France

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.



Ferme Eolienne
des Genêts

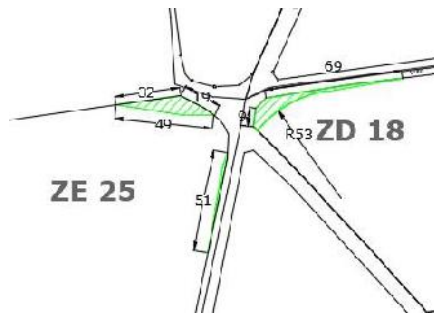
Avis démantèlement

Éolienne E01 : pan coupé &
surplomb

Eolienne E07 : pan coupé &
surplomb

Melle

Parcelles
**199ZD 5, 6, 18, 37 et
39**



LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

1E 003 656 0431 8

Centre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 14/6
Distribué le : 14/6/21

Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
Signature facteur*

MONSIEUR NICOLLAS THIERRY
5 RUE DU COLONEL ROL TANGUY

29120 PONT L ABBE
France

VOLKSWIND
SAS FRANCE
AEROPORT BELLEGARDE

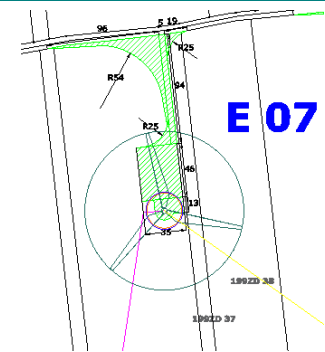
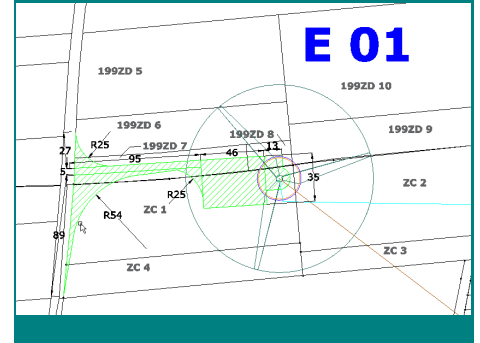
87100 LIMOGES
France

RETOUR À :

Volkswind France Brousse
2011022588V00001
MSP14 0401

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
IA1 V16 - PTC 16C - 2017/17101 - 03/21 La Poste agrément n° 710

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.



LA POSTE
AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

1E 003 656 0432 5

Centre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le : 14/6
Distribué le : 14/6/21

Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
Signature facteur*

MONSIEUR NICOLLAS CHARLES
APPART 24
82 RUE FRÈRE

33000 BORDEAUX
France

VOLKSWIND
SAS FRANCE
AEROPORT BELLEGARDE

87100 LIMOGES
France

RETOUR À :

Volkswind France Brousse
2011022588V00001
MSP14 0402

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
IA1 V16 - PTC 16C - 2017/17101 - 03/21 La Poste agrément n° 710

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.

